



COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 25e SEANCE

Président : M. NAVAJAS MOGRO (Bolivie)

SOMMAIRE

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- c) PROBLEMES ALIMENTAIRES
- d) SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENOUVELABLES
- e) MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ENERGETIQUES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT
- g) STRATEGIE A LONG TERME EN VUE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET ECOLOGIQUEMENT RATIONNEL

POINT 143 DE L'ORDRE DU JOUR : RESPONSABILITE DES ETATS POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET LA PREVENTION DE LA POLLUTION DE CELUI-CI COMME SUITE A L'ACCUMULATION DE RESIDUS TOXIQUES ET RADIOACTIFS, ET RAFFERMISSEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE AUX FINS DE LA SOLUTION DE CE PROBLEME (suite)

POINT 148 DE L'ORDRE DU JOUR : SAUVEGARDE DU CLIMAT, PATRIMOINE COMMUN DE L'HUMANITE (suite)

ORGANISATION DES TRAVAUX

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/43/SR.25
31 octobre 1988

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 15 h 5.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)
A/C.2/43/L.13/Rev.1)

1. Le PRESIDENT annonce que la Mauritanie s'est jointe aux auteurs du projet de résolution A/C.2/43/L.13/Rev.1, intitulé "Assistance au peuple palestinien".

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/43/3, A/43/184, A/43/235-S/19674, A/43/283, A/43/287-S/19740, A/43/370, A/43/373, A/43/387-S/19918, A/43/399, A/43/425-S/19962, A/43/435, A/43/457-E/1988/102, A/43/460-E/1988/104, A/43/463-E/1988/106, A/43/480, A/43/510-S/20091, A/43/538, A/43/544, A/43/584, A/43/587, A/43/695, A/43/714, A/43/740; A/C.2/43/2, A/C.2/43/3, A/C.2/43/4, A/C.2/43/L.5, L.6; E/1988/50)

- c) PROBLEMES ALIMENTAIRES (A/43/19)
- d) SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENOUELABLES (A/43/35)
- e) MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ENERGETIQUES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT (A/43/476 et Corr.1)
- g) STRATEGIE A LONG TERME EN VUE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET ECOLOGIQUEMENT RATIONNEL (A/43/353-E/1988/71, A/43/462)

POINT 143 DE L'ORDRE DU JOUR : RESPONSABILITE DES ETATS POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET LA PREVENTION DE LA POLLUTION DE CELUI-CI COMME SUITE A L'ACCUMULATION DE RESIDUS TOXIQUES ET RADIOACTIFS, ET RAFFERMISSEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE AUX FINS DE LA SOLUTION DE CE PROBLEME (A/43/193, A/43/671)

POINT 148 DE L'ORDRE DU JOUR : SAUVEGARDE DU CLIMAT, PATRIMOINE COMMUN DE L'HUMANITE (A/43/241)

2. M. RABGYE (Bhoutan) dit que la justification scientifique et morale de l'examen des causes et des aspects de la dégradation de l'environnement dans un cadre international est soulignée par chaque orateur. L'Organisation des Nations Unies ne saurait retarder plus longtemps la mobilisation de ressources communes et la recherche de mesures préventives et correctives. Si le monde se trouve mal préparé à cette situation alarmante, ce n'est pas faute pourtant de mises en garde émanant d'une multitude de savants ou d'organisations non gouvernementales. Le PNUÉ lui-même, depuis plusieurs années, alerte la communauté internationale à propos de phénomènes comme le déboisement, la désertification, le rejet des déchets toxiques, le réchauffement du climat mondial et l'appauvrissement de la couche d'ozone. Comme cet organisme joue un rôle indispensable dans la lutte contre ces menaces, qui ne peuvent être comparées qu'au spectre de l'holocauste nucléaire, le Bhoutan demande, comme d'autres, que ses ressources soient accrues.

(M. Rahgye, Bhoutan)

3. La dégradation de l'environnement pèse très lourdement sur les pays en développement. Leurs difficultés économiques les obligent souvent à abuser de leurs ressources naturelles au détriment de leurs écosystèmes. Le problème doit être envisagé dans la perspective plus large d'un système socio-économique mondial intégré. Aussi le Bhoutan réaffirme-t-il son soutien aux nombreuses initiatives prises pour définir une stratégie mondiale, et salue-t-il d'utiles contributions comme la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ainsi que les travaux de nombreux organismes comme le Conseil international des unions scientifiques et l'American Association for the Advancement of Science.

4. Situé au coeur de l'Himalaya, dans une zone qui joue un rôle essentiel dans la formation du relief, du climat, et donc de l'environnement d'un segment important du continent asiatique, le Bhoutan a toujours été conscient des liens d'interdépendance entre l'homme, la nature et l'environnement. Aussi son représentant souhaite-t-il faire partager l'expérience limitée, mais peut-être utile, de son pays. L'enfant s'y familiarise très tôt avec les valeurs du bouddhisme et avec des traditions immémoriales de respect pour la nature et de vie en harmonie avec elle. Le Bhoutan est ainsi particulièrement attentif à la conservation de son écosystème, qui, dans son état encore virginal, abrite un éventail remarquable d'espèces végétales et animales et comprend d'innombrables lacs et rivières. Le Bhoutan a souvent renoncé à des avantages économiques immédiats par crainte de porter atteinte au milieu naturel, notamment par le déboisement et l'érosion des sols sur les pentes souvent très raides des contreforts de l'Himalaya. Ainsi, en dépit de ses grandes richesses forestières, la politique d'exploitation de la forêt y est restée extrêmement prudente. La protection de l'environnement y prend le pas sur les intérêts commerciaux. Les enfants y participent aux activités de reboisement, et plusieurs parcs naturels, qui couvrent 30 % de la surface du pays, y sont soigneusement protégés. L'exploitation minière y est de même très sélectivement limitée. En raison des risques très réels de désertification, l'élevage des chèvres en dehors des enclos et leur divagation y sont rigoureusement interdits. Le Bhoutan est fier des succès modestes obtenus grâce à une politique qui consiste à renoncer aux avantages financiers immédiats pour des avantages plus lointains. D'autres petits pays consentent des efforts semblables. Le Bhoutan espère que toutes les nations, riches ou pauvres, petites ou grandes, feront bien les choix qui s'imposent.

5. M. EMENYI (Nigéria) dit que la plupart des gouvernements africains, dans le cadre de leur programme d'ajustement structurel, ont entrepris des activités de mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans les zones rurales afin d'offrir à la population africaine rurale de l'énergie à un prix abordable. Il faut donc intensifier la recherche sur les sources d'énergie renouvelables peu coûteuses. Le Nigéria, pour sa part, a déjà établi dans des universités du pays deux centres de recherche-développement sur l'énergie solaire, l'énergie éolienne, le biogaz et la biomasse, l'énergie houlomotrice et les petites centrales hydroélectriques. Le Nigéria appuie la proposition de mise en place d'un système d'échange d'informations dans ce domaine, où des travaux très nombreux ont été entrepris dans différents pays.

/...

(M. Emenyi, Nigéria)

6. Le Gouvernement nigérian déplore que les problèmes écologiques de l'Afrique aient encore été aggravés par la fréquence croissante des rejets de déchets toxiques et radioactifs en divers points du continent africain, en provenance de pays qui sont pourtant pleinement conscients des graves dangers que présentent ces rejets. Selon le Nigéria, qui a récemment été victime d'un tel incident, c'est là une atteinte majeure à l'objectif universellement recherché d'une plus grande salubrité de l'environnement. Le Nigéria félicite le PNUÉ d'avoir ouvert la voie à une réglementation des mouvements transfrontière de déchets toxiques, et de préparer une convention internationale sur ce sujet. Mais il estime que ce sont les producteurs de ces déchets qui ont la responsabilité de faire en sorte que lesdits déchets soient traités et évacués dans leur propre pays ou dans des pays qui disposent des techniques voulues. La convention proposée devrait donc comporter des sanctions contre les Etats dont des sociétés exportent illégalement ces déchets radioactifs et toxiques vers des pays qui n'ont pas les moyens techniques de les éliminer.

7. S'agissant de la sécheresse et de la désertification, le représentant du Nigéria estime qu'une action concertée de la communauté internationale est urgente pour aider l'Afrique à faire face à ces problèmes. Il salue par ailleurs l'initiative de Malte sur la sauvegarde du climat mondial, dont il attribue les changements soudains et dramatiques en Afrique au déboisement et à l'avancée des déserts.

8. M. KUFUOR (Ghana) dit que les sources d'énergie renouvelables sont d'une très grande importance en Afrique puisque leur part dans la consommation d'énergie, ramenée à sa valeur équivalente en combustibles classiques, excède considérablement celle de la consommation de pétrole dans le continent. Chacun sait que les hydrocarbures sont une ressource qui n'est pas inépuisable, et qu'il faut donc accorder l'attention qu'elles méritent aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables, sans céder à la complaisance que pourraient inspirer les faibles cours du pétrole et l'abondance de l'offre. Il faut observer aussi que plus de 2 milliards d'habitants des campagnes dans le monde en développement restent à l'écart des marchés internationaux de l'énergie, et que leur souci quotidien est d'obtenir du bois de feu. La pénurie aiguë de bois de feu entraîne de graves phénomènes comme le déboisement ainsi que des problèmes de malnutrition et de santé dans les campagnes. Elle conduit à la désertification, d'une part, et à un exode rural massif, d'autre part. Toutefois, le bois de feu pourrait être converti en énergie de façon plus efficace, puisque les réchauds traditionnels à trépied entraînent d'énormes pertes de chaleur. Leur amélioration technique ne devrait pourtant pas être hors de portée des instituts et universités des pays en développement. La fabrication de briquettes de sciure de bois, matériau qui est souvent mis au rebut, permettrait d'accroître l'offre d'énergie. Au Ghana, on s'est engagé dans cette voie, mais il reste à trouver de meilleures méthodes d'agglomération.

9. De petites centrales hydroélectriques pourraient être construites dans les zones rurales; le problème est surtout celui de l'obtention des ressources financières et techniques à cet effet. Le Ghana, qui a construit la grande retenue d'Akosombo sur la Volta, exporte de l'électricité vers ses voisins, et c'est là une modeste contribution à l'intégration économique de l'Afrique occidentale.

/...

(M. Kufuor, Ghana)

10. Il existe dans les pays en développement un énorme potentiel de mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et on ne peut que regretter que le Programme d'action de Nairobi soit trop lentement appliqué. Il faudrait également fournir de nouvelles ressources au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

11. M. BORG OLIVIER (Malte) observe qu'une solution satisfaisante n'est toujours pas donnée, dans l'ensemble du monde, à la question alimentaire. Tout en saluant les travaux de la FAO, du FIDA, du Conseil mondial de l'alimentation et du PNUD, il espère que de nouvelles initiatives seront lancées dans le domaine de l'agriculture et des pêcheries, dans la région méditerranéenne en particulier, et indique que Malte pourrait faire office de centre régional pour le commerce du poisson et des produits dérivés du poisson dans cette région et assurer un service d'information sur ce sujet. Malte appuie l'initiative de Chypre contre la faim dans le monde.

12. S'agissant de l'énergie, le représentant de Malte dit que son pays a mis en oeuvre plusieurs études et projets novateurs sur l'énergie solaire et l'énergie éolienne avec la coopération technique d'organismes des Nations Unies ou d'autres pays. Il estime qu'il faut continuer à appliquer le Programme d'action de Nairobi et, le cas échéant, donner suite aux recommandations du récent Colloque de Castelgandolfo sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

13. Tout en reconnaissant la nécessité de n'épargner aucun effort pour préserver l'environnement et assurer un développement durable, Malte estime que les pays en développement ne doivent pas être pénalisés en raison d'erreurs commises dans le passé par les pays développés. Il faut arbitrer avec soin et prudence entre les besoins du présent et les droits des générations futures. Malte espère par ailleurs qu'une convention mondiale sur le contrôle des mouvements transfrontière de déchets dangereux sera rapidement conclue. Les pays importateurs de produits toxiques et dangereux et les pays de transit doivent être pleinement informés de la nature de ces substances.

14. Un deuxième membre de la délégation maltaise, M. ATTARD, expose les raisons qui ont incité Malte à proposer l'inscription à l'ordre du jour de la quarante-troisième session du point sur "la sauvegarde du climat, patrimoine commun de l'humanité".

15. Le climat est l'une des rares ressources naturelles qui conditionnent l'ensemble du développement humain : physique, social et économique. Certaines activités humaines pourraient entraîner des modifications du climat mondial capables de menacer le bien-être des générations présentes et futures. Le réchauffement du climat mondial et l'appauvrissement de la couche d'ozone pourraient bouleverser le fragile équilibre écologique et altérer les mécanismes de l'évolution. Rendant hommage aux travaux importants accomplis dans ce domaine par divers organismes des Nations Unies, notamment l'OMM et le PNUE, le représentant de Malte estime que le moment est venu pour l'Assemblée générale, qui est le parlement de l'humanité, de compléter leurs efforts, de réfléchir aux phénomènes de mutation du climat, en particulier à son réchauffement, et de prendre des mesures urgentes et efficaces pour y remédier dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Il est

/...

(M. Attard, Malte)

essentiel, dans un premier temps, d'augmenter fortement les ressources humaines et financières consacrées à cet effort. Un examen immédiat, mondial et détaillé doit être entrepris, qui conduirait à des recommandations relatives à l'état actuel des connaissances sur le climat, à l'incidence environnementale et socio-économique des changements climatiques, aux politiques propres à retarder, limiter ou atténuer l'incidence de changements climatiques défavorables, et à l'élaboration d'instruments juridiques internationaux relatifs au climat. Ce processus devrait conduire à la promulgation d'une convention internationale sur le climat. Offrant un cadre aux mesures nationales, régionales et internationales de conservation du climat, elle énumérerait des principes généraux et serait complétée par plusieurs protocoles qui pourraient tenir compte des caractéristiques propres à chaque région du monde. Le problème du changement climatique est d'une telle ampleur qu'il faut s'assurer que les ressources relativement limitées dont on dispose seront bien utilisées efficacement dans l'intérêt de toute l'humanité. Les changements climatiques, et surtout le réchauffement mondial, peuvent avoir des résultats catastrophiques pour l'humanité, par leurs conséquences graves sur la santé, sur la productivité agricole et sur le niveau des mers. Il se produit actuellement un processus, imputable à l'homme, d'extinction des espèces, qui est peut-être comparable aux grands événements géologiques du passé, mais qui se produit à une allure infiniment plus rapide. La Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone montrent pourtant que la communauté internationale sait, devant un problème grave comme celui de l'ozone, prendre des mesures efficaces. La nature internationale du problème du changement climatique appelle pareillement des mesures urgentes et complètes qui devraient être prises dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

16. M. TURIANSKY (RSS d'Ukraine) dit que, dans un passé récent, le monde s'est trouvé brutalement confronté à la réalité de l'interdépendance économique des Etats. Aujourd'hui, il doit s'accoutumer à l'idée d'une interdépendance écologique croissante. Les questions économiques et écologiques sont de plus en plus imbriquées. Les activités liées au développement entraînent fréquemment une destruction du patrimoine naturel, et, réciproquement, la dégradation de l'environnement peut compromettre les progrès économiques. Il est donc indispensable de rechercher une approche globale qui intégrerait tous les aspects de la vie et des activités humaines.

17. L'étendue des dommages causés à l'environnement suscite de grandes inquiétudes quant à l'avenir de l'humanité. La désertification et la destruction du couvert végétal se poursuivent à un rythme rapide. La course aux armements et les conflits régionaux font obstacle à une utilisation harmonieuse et équilibrée des techniques, et des ressources naturelles et humaines. La production, le stockage et le transport de divers types d'armes et des déchets nucléaires nuisent directement à l'environnement et constituent un frein au développement. En 1988, les pays en développement se sont élevés à maintes reprises contre le déversement de déchets radioactifs et d'autres déchets sur leur territoire. Par ailleurs, l'utilisation intensive de produits chimiques dans l'agriculture et l'évacuation de certaines substances industrielles nocives dans l'atmosphère affectent de plus en plus la

/...

(M. Turiansky, RSS d'Ukraine)

santé des populations. Pour résoudre tous ces problèmes, un renforcement de la coopération internationale est indispensable. La communauté mondiale a le devoir de prévenir une catastrophe écologique et de sauvegarder la base de ressources de la planète.

18. Cet objectif exige une approche radicalement nouvelle dans les domaines politique et économique. La RSS d'Ukraine considère que le concept de la sécurité écologique internationale ouvre des perspectives intéressantes à cet égard. Le but recherché serait de promouvoir un développement durable et écologiquement rationnel pour tous les Etats et de créer des conditions de vie saines pour tous les individus. Concrètement, on pourrait élaborer une convention qui fixerait des normes de comportement pour les Etats et les orientations générales de la coopération dans le domaine écologique. La RSS d'Ukraine est prête à collaborer avec les autres délégations pour arrêter les grandes lignes d'un système de sécurité écologique internationale. Le projet de résolution qu'elle compte présenter avec la Tchécoslovaquie sur cette question contient d'ailleurs un appel en ce sens. Le programme susmentionné suppose une utilisation ingénieuse et un renforcement des mécanismes créés par la communauté internationale, principalement à l'ONU et dans les autres organes intergouvernementaux. Le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/43/353 décrit les mesures qui ont été prises en application de la résolution 42/187 de l'Assemblée générale. La RSS d'Ukraine pense que cette action est toutefois insuffisante. Il faudrait renforcer le rôle de l'ONU en établissant un mécanisme international qui permettrait de statuer très rapidement sur les problèmes mondiaux urgents, notamment les problèmes économiques et écologiques. Les propositions concernant la convocation d'une réunion d'experts chargée d'évaluer l'état de santé de la planète, en 1989, et l'organisation d'une rencontre de responsables de haut niveau des Etats Membres de l'ONU, en 1990, méritent d'être examinées. La RSS d'Ukraine appuie aussi la convocation d'une deuxième conférence des Nations Unies sur l'environnement, en 1992 ou à une date plus proche.

19. Bien entendu, une coopération plus intensive dans les domaines économique et écologique entraînera des dépenses supplémentaires considérables, qui pourraient être financées au moyen des ressources libérées par le désarmement. Les Etats parties au Traité de Varsovie ont fait des propositions dans ce sens en juillet 1988, dans un document intitulé "Conséquences de la course aux armements pour l'environnement et autres aspects de la sécurité écologique".

20. L'utilisation et la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables peuvent contribuer à améliorer la qualité de l'environnement. La RSS d'Ukraine appuie les activités du Comité qui s'occupe de ces questions mais pense que certaines améliorations seraient possibles. Le Comité devrait concentrer son attention sur les aspects concrets de la mise en valeur et de l'utilisation des nouvelles sources d'énergie, la coordination des recherches concernant les techniques de pointe axées sur les économies d'énergie, l'utilisation de l'énergie solaire, de la biomasse et de l'énergie géothermique. En particulier, les activités devraient être mieux focalisées et plus concrètes. A cet égard, la RSS d'Ukraine approuve l'approche thématique qui a été adoptée à la quatrième session du Comité.

/...

21. M. CABACTULAN (Philippines) dit que les points de l'ordre du jour relatifs aux problèmes alimentaires, aux sources d'énergie et à l'environnement s'articulent autour d'un thème commun : assurer la survie de l'homme et des conditions d'existence décentes. La détérioration de l'environnement se poursuit de manière alarmante, comme le montrent l'appauvrissement de la couche d'ozone, l'effet de serre et d'autres phénomènes nuisibles dus à la déstabilisation des écosystèmes. La nécessité d'une mobilisation immédiate est évidente, mais il est également indispensable de bien appréhender les causes profondes du problème pour le situer dans une juste perspective. On sait généralement qui est responsable de la pollution nucléaire, de l'accumulation des déchets industriels ou encore des mouvements de produits toxiques ou dangereux. Avant de s'adresser spécifiquement à ceux qui ne sont pas directement à l'origine de ces problèmes, il faudrait demander aux principaux responsables quels remèdes ils comptent proposer.

22. Les Philippines notent avec satisfaction les initiatives positives qui ont été prises par certains pays, individuellement ou collectivement, notamment la création d'un Institut international sur la technologie par la Suède, la proposition présentée par la Norvège concernant l'élaboration d'une stratégie globale en vue d'identifier les changements climatiques et d'explorer des mesures préventives, et l'initiative de Malte qui a trait à la protection du climat. Cependant, les émissions, dans l'atmosphère, de gaz carbonique et d'autres gaz à effet de serre se poursuivent. Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone n'a été signé ou ratifié que par une vingtaine de pays. Or, il constitue un instrument tangible qui permet aux pays de démontrer clairement leur désir sincère d'encourager la protection de l'environnement et du climat. Pour sa part, le Gouvernement philippin entend contribuer à l'effort général : il a déjà réorganisé le Ministère des ressources naturelles, qui est devenu le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement, et a signé récemment le Protocole de Montréal.

23. La communauté internationale pourra faire des progrès considérables dans le domaine de la protection de l'environnement si les pays adoptent une attitude honnête. La défense de l'environnement ne doit pas être un prétexte pour imposer aux pays en développement des conditions encore plus rigoureuses pour l'accès aux ressources extérieures. Elle ne doit pas non plus handicaper le secteur de la production. Il faut être très conscient de ce danger car la réactivation de la croissance et du développement constitue la principale préoccupation des pays en développement.

24. Le développement du secteur agricole et l'élimination de la faim devraient figurer au centre des préoccupations de la communauté internationale. La délégation philippine encourage le Conseil mondial de l'alimentation à poursuivre ses efforts en tant qu'organisme chef de file dans ce domaine. Elle souhaite également attirer l'attention sur le problème de la sécurité alimentaire et du commerce des produits agricoles, dans le contexte de l'Initiative de Chypre contre la faim dans le monde. La libéralisation du commerce des produits agricoles et alimentaires aurait un effet bénéfique sur la sécurité alimentaire, car elle permettrait de corriger les déséquilibres liés aux pénuries et aux excédents

(M. Cabactulan, Philippines)

alimentaires. Le GATT offre un cadre approprié pour s'opposer à la montée du protectionnisme. A cet égard, les Philippines notent avec satisfaction que la Pologne partage les vues du Groupe de Cairns au sujet de la réduction des subventions accordées aux exploitants agricoles et de l'élimination des autres restrictions aux échanges agricoles.

25. En ce qui concerne les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, la délégation philippine tient à réaffirmer son attachement au Programme d'action de Nairobi. La baisse du prix du pétrole n'enlève rien à la validité de ce programme. Il ne serait pas raisonnable d'abandonner ou de ralentir les activités proposées dans le Programme car les réserves de pétrole ne sont pas inépuisables. Les erreurs du passé ne doivent pas être répétées.

26. Les informations publiées dans le rapport du Secrétaire général intitulé "Tendances concernant la prospection et la mise en valeur des ressources énergétiques dans les pays en développement" (A/43/476) sont préoccupantes. Les difficultés économiques très graves des pays en développement justifient amplement l'apport d'une aide financière extérieure pour les aider à développer ces ressources.

27. En conclusion, la délégation philippine tient à préciser qu'elle ne conteste pas le bien-fondé d'un développement durable et écologiquement rationnel. Mais cet objectif doit être poursuivi dans le contexte plus général de l'élimination de la pauvreté et de la réactivation de la croissance et du développement. Par conséquent, une certaine circonspection s'impose quand on propose toute une série de mesures destinées en priorité aux pays qui ont une responsabilité marginale dans la dégradation et la pollution de l'environnement. En agissant ainsi, la communauté internationale n'arriverait à rien. Ou pire, elle s'inventerait une excuse commode pour éluder les problèmes réels auxquels le monde est aujourd'hui confronté.

28. M. MAIGA (Mali) dit que les questions relatives à l'alimentation et à l'environnement ont pour finalité l'homme et la satisfaction de ses besoins fondamentaux. Il reste manifestement beaucoup à faire pour parvenir à un développement équitable. Malgré les progrès enregistrés dans le domaine de la science et de la technique, des millions de personnes sont menacées par la famine. Comme les politiques et les programmes existants n'ont pas atteint l'objectif escompté, une réévaluation s'impose. L'Initiative de Chypre contre la faim dans le monde mérite donc une attention particulière. Le Mali tient à réaffirmer son appui à la mise en oeuvre de cette stratégie.

29. Le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement a démontré la relation qui existe entre la faim et l'environnement. Pour préserver l'équilibre précaire de notre planète, il faut s'en tenir à un système de production qui prendrait en compte l'interaction des différents éléments de l'écosystème. Il convient de souligner que la mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement peut contribuer largement à la réalisation de cet équilibre. L'Initiative de Malte sur la sauvegarde du climat mérite d'être encouragée car elle va dans le même sens.

/...

(M. Maiga, Mali)

30. La préservation des équilibres écologiques constitue une priorité nationale au Mali. Pour protéger le patrimoine naturel, qui a été sérieusement affecté par la sécheresse, le Gouvernement malien a élaboré en 1985 un plan de lutte contre la sécheresse et l'avancée du désert, dans le cadre de sa politique d'autosuffisance alimentaire et de maîtrise de l'eau. Les objectifs assignés à ce plan sont la sécurité alimentaire, le maintien du couvert végétal, l'amélioration de l'environnement et des conditions de vie. On a également mis l'accent sur la participation des populations. Dans cette optique, à l'horizon 1995, les populations urbaines devront abandonner l'utilisation du bois de chauffe en faveur d'autres sources d'énergie.

31. L'évaluation à mi-parcours du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 a démontré que les pays africains ont réservé la priorité au développement agricole, à la sécurité alimentaire et aux réformes dans les secteurs d'appui à l'agriculture. Cependant, un certain nombre de facteurs extérieurs défavorables ont sérieusement entravé leurs efforts. Il convient de citer notamment la chute du prix des produits de base, le transfert net de capitaux de l'Afrique vers les pays développés, la sécheresse, les actes d'agression du régime raciste de l'Afrique du Sud contre les Etats de première ligne. Par ailleurs, beaucoup de pays africains ont été victimes d'invasions de criquets. Le Mali lance donc un appel à la communauté internationale pour qu'elle poursuive et intensifie son assistance à l'Afrique dans son combat contre ce fléau.

32. La lutte contre la sécheresse et la désertification constitue un autre domaine prioritaire du Programme d'action susmentionné. Pour arrêter ces phénomènes, les pays africains entreprennent aux niveaux national, sous-régional et régional des actions concernant notamment le reboisement, la gestion des ressources en eau, la protection des écosystèmes communs, l'exploitation de sources d'énergie nouvelles, la stabilisation des dunes de sable, l'arrêt de l'érosion des sols, les mesures contre la salinisation, l'inclusion des facteurs écologiques dans les programmes de développement et l'application intégrale du Plan d'action pour lutter contre la désertification.

33. Les efforts déployés par l'Afrique pour rétablir l'équilibre écologique risquent d'être réduits à néant par le déversement des déchets nucléaires et industriels sur son territoire, qui est une pratique de plus en plus répandue. Pour prévenir ces mouvements de déchets toxiques, les pays développés et la communauté internationale se doivent d'adopter des mesures efficaces, notamment des législations appropriées.

34. Pour terminer, la délégation malienne souhaite attirer l'attention des délégations sur la recommandation qui figure au paragraphe 49 du rapport du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale chargé de l'examen et de l'évaluation du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (A/43/664). Le Comité souligne que le souci de l'environnement et des ressources naturelles doit occuper une place importante dans la coopération pour le développement et que les activités de protection de l'environnement doivent aller de pair avec les efforts faits pour améliorer la croissance économique et lutter contre la pauvreté, car il existe un lien évident entre le bien-être économique et la qualité de l'environnement.

/...

35. M. SYROGIANIS-CAMARA [Observateur de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)] appelle l'attention des délégations sur les documents détaillés distribués par la FAO. Il ne répètera pas les informations qui y sont énoncées et n'abordera pas, notamment, la situation de l'Afrique. Du fait de la dégradation sensible, au cours des derniers mois, de la situation alimentaire mondiale et des perspectives qu'elle offre, on prévoit pour 1988 une production céréalière mondiale nettement inférieure à la tendance, d'où des difficultés d'approvisionnements, et une augmentation des prix sur le marché international. A la fin des campagnes 1988-1989, les stocks céréaliers mondiaux devraient se situer en dessous du minimum que la FAO estime nécessaire au maintien de la sécurité alimentaire mondiale.

36. La FAO appuie sans réserve l'Initiative de Chypre adoptée par le Conseil mondial de l'alimentation qui devrait aider à dégager un consensus international pour attaquer de concert le problème de la faim. Toutes les activités passées de la FAO s'inscrivent parfaitement dans la lignée de cette initiative à laquelle la FAO contribuera, forte de ses travaux et de son expérience passés.

37. Le commerce agricole demeure en état de crise. Les prix réels des produits de base sont tombés fin 1987 au niveau le plus bas, et l'augmentation des cours constatée récemment n'a concerné que quelques produits. Or, il est important que les pays en développement, en particulier ceux dont les recettes d'exportation proviennent essentiellement du commerce des produits agricoles, disposent d'un apport continu de devises. Il faudrait étudier d'urgence les propositions de programmes et de projets de développement formulés par la FAO en collaboration avec la CNUCED pour un certain nombre de produits de base, afin qu'elles puissent être mises en oeuvre dès que le deuxième compte du Fonds commun pour les produits de base, deviendra opérationnel.

38. Le renforcement de la compétitivité des exportations des pays en développement appelle également des actions vigoureuses de la part des pays industrialisés, en vue d'ouvrir plus largement l'accès aux marchés et de réduire les productions amplement subventionnées. Les négociations d'Uruguay fournissent une occasion de réduire le protectionnisme, mais des efforts intensifs sont nécessaires pour concilier les diverses positions des participants.

39. La FAO continue d'accorder un rang de priorité élevé aux activités de coopération économique et technique entre pays en développement (CEPD et CTPD). Les activités de CEPD menées au sein de la FAO recouvrent les domaines suivants : l'analyse et la promotion de stratégies et de politiques visant à accroître la production dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, la coopération dans les domaines de la gestion des ressources naturelles, de la sécurité alimentaire et du commerce agricole et des produits de base, et la mise en valeur des ressources humaines. Une description systématique et à jour, de l'appui que la FAO apporte à la CEPD sera mise prochainement à la disposition de la communauté internationale. En ce qui concerne la CTPD, l'Observateur de la FAO indique que toutes les activités de la FAO s'en inspirent et il cite à cet égard quelques exemples récents concernant les différentes régions du monde.

/...

(M. Syrogianis-Camara)

40. Soulignant le caractère d'urgence de l'infestation acridienne, M. Syrogianis-Camara dit que la stratégie de lutte doit avoir un double objectif : limiter les dommages causés aux cultures, et détruire le plus grand nombre possible d'insectes afin d'enrayer la progression du fléau. Des campagnes inspirées de ce double objectif ont été menées au sud du Sahara. Au Sahel et en Ethiopie, plus d'un million d'hectares ont déjà été traités, mais il faudra peut-être traiter encore 2 millions d'hectares dans les deux à trois mois à venir, et 12 millions d'hectares d'ici au mois de juin 1989. La FAO, grâce à son Centre d'urgence pour les opérations anti-acridiennes continue de coordonner la campagne et, en associant avec les pays touchés, d'analyser l'évolution de la situation, d'évaluer les besoins et d'oeuvrer à la mobilisation de l'appui nécessaire. Ces activités portent essentiellement sur les opérations d'urgence, mais il convient aussi d'assurer un complément de recherches et d'accélérer les prévisions à long terme. Ces questions ont été débattues au cours d'une réunion tenue à Rome du 18 au 20 octobre 1988.

41. Parmi les nombreuses études d'ensemble que la FAO a faites en ce qui concerne la politique générale et l'évaluation, on peut citer les deux études régionales réalisées en 1988 : l'une traite de l'alimentation et de l'agriculture dans la région de l'Europe et de l'Amérique du Nord, la deuxième porte sur le secteur alimentaire et agricole et sur le développement rural en Amérique latine et dans les Caraïbes. La FAO estime que ce genre de travail revêt une importance grandissante pour la communauté internationale, étant donné l'interdépendance croissante des secteurs économique, politique, social, technologique et écologique.

42. En ce qui concerne la stratégie à long terme en vue d'un développement durable et écologiquement rationnel, la longue expérience de la FAO en matière d'écologie est conforme à son Acte constitutif. La FAO s'est consacrée activement à un certain nombre de questions évoquées dans le Rapport Brundtland, ce qui s'est traduit par l'adoption de plusieurs instruments concernant divers aspects de la conservation écologique et du développement durable.

43. M. BOECK (Autriche) limitant son intervention au point 82 g), dit qu'une nouvelle étude effectuée aux Etats-Unis a conclu qu'il faudrait réduire immédiatement de 100 % l'utilisation des chorofluorocarbones et des haloalcanes et interdire l'emploi du méthylchloroforme simplement pour stabiliser les concentrations atmosphériques de chlore et d'haloalcanes au cours des 100 prochaines années. Des ateliers récents, organisés à Villach (Autriche) et Bellagio (Italie) ont mis en évidence les conséquences probables d'une modification du climat, entre autres, l'érosion des plages et des façades côtières, pertes de terres humides, multiplication des inondations, dégâts divers causés à l'infrastructure côtière. Ces conclusions scientifiques et plusieurs incidents graves ont amené les pouvoirs publics et le secteur privé à prendre davantage conscience de la fragilité de l'environnement et de la nécessité d'une coopération internationale concrète, plus efficace et orientée vers l'avenir.

44. Cette prise de conscience s'est révélée récemment dans une série d'initiatives encourageantes. L'Autriche se félicite de l'entrée en vigueur de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone qui sera bientôt complétée par le

/...

(M. Boeck, Autriche)

Protocole de Montréal. Elle a signé ce protocole en août et la procédure de ratification est actuellement en cours. Elle est prête également à accueillir les réunions des parties contractantes qui auront lieu en 1989.

45. L'Autriche attribue également une grande importance à la coopération régionale. Dans le contexte européen, elle suit avec intérêt les travaux de la Commission économique pour l'Europe sur les questions écologiques, par exemple la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, la réduction des émissions de dioxyde de soufre et d'oxyde d'azote ou encore ceux de l'OCDE concernant le transport transfrontière des déchets spéciaux. Sur son territoire, l'Autriche a déjà réduit les émissions et les flux transfrontière de dioxyde de soufre de 30 % et même davantage. La signature d'un protocole sur la réglementation des émissions d'oxyde d'azote, très prochainement à Sofia, marquera un nouveau jalon important dans la mise en oeuvre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance.

46. Par ailleurs, l'Autriche a présenté une série de propositions détaillées sur la protection de l'environnement à la réunion de suivi qui se tient à Vienne dans le contexte de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, concernant notamment l'élaboration d'une convention européenne qui permettrait de protéger les lacs et les voies d'eaux internationales et d'accords internationaux sur les mouvements transfrontière de déchets dangereux. Des mesures draconiennes ont été prises en Autriche pour réglementer les émissions polluantes des véhicules automobiles et on a adopté une législation sur les déchets dangereux et la brumée.

47. Pour éviter d'hypothéquer encore davantage notre avenir à tous, nous devons nous attacher à promouvoir un développement durable et écologiquement rationnel. Il faut de toute évidence briser le cercle vicieux de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement. C'est ainsi seulement qu'on pourra enrayer des phénomènes tels que la désertification, le déboisement, l'épuisement des sols ou les pénuries d'eau. La préparation de la prochaine stratégie internationale du développement devrait donc être axée sur une relance de la croissance et du développement; dans ce contexte, il pourrait être utile de mettre l'accent sur l'atténuation de la pauvreté et ses conséquences écologiques, ainsi que la mise en valeur des ressources humaines. Par ailleurs, les stratégies de développement devraient accorder la même importance aux facteurs écologiques et aux facteurs économiques et prévoir la participation des personnes concernées dans le processus d'élaboration et d'exécution des projets.

48. La délégation autrichienne préconise une meilleure intégration des facteurs écologiques dans les activités de l'ONU, un raffermissement du rôle de l'Organisation dans la promotion d'un développement durable et un renforcement des capacités nationales d'analyse et de gestion. Elle rend aussi hommage au rôle prépondérant assumé par le PNUE.

49. Il est évidemment essentiel de poursuivre les efforts pour appliquer les recommandations du rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement et les dispositions de la résolution 42/187 de l'Assemblée générale.

/...

(M. Boeck, Autriche)

A cet égard, la Conférence d'Oslo sur le développement durable, qui s'est tenue récemment, a formulé un ensemble de recommandations importantes, récapitulées dans le document publié sous la cote A/43/462. Elles mettent notamment l'accent sur les mesures qui permettraient d'assurer une croissance durable et d'atténuer la pauvreté, l'utilisation des capacités techniques du PNUD et du PNUE, la mobilisation de l'opinion publique et les priorités de l'Organisation des Nations Unies. Les propositions concernant la convocation d'une conférence sur le développement durable, en 1992, l'exécution du programme à moyen terme à l'échelle du système en matière d'environnement et le renforcement du rôle des commissions régionales définissant un cadre d'action utile.

50. Bien qu'il subsiste des divergences d'opinions au sujet des conclusions scientifiques, des priorités économiques et écologiques, ou de la meilleure façon de procéder pour assurer un développement durable, il est indispensable de prendre de nouvelles mesures concrètes. La délégation autrichienne espère que la présente session de l'Assemblée générale encouragera ce processus.

51. M. BOSCHWITZ (Etats-Unis d'Amérique) souscrit pleinement au principe du développement durable et estime qu'il faut coopérer pour parvenir à produire les biens et services nécessaires tout en sauvegardant la qualité de l'environnement, qu'il faut promouvoir la croissance économique pour lutter contre la pauvreté, souvent à l'origine de la dégradation de l'environnement, et qu'il est nécessaire de tenir compte de l'environnement dans les décisions économiques à tous les niveaux. La stratégie en vue d'un développement durable doit être décentralisée. Tout en approuvant la proposition canadienne tendant à organiser une conférence des Nations Unies sur le développement durable en 1992, il met en garde contre une prolifération excessive des réunions internationales sur la question.

52. En ce qui concerne le rapport du Comité pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (A/43/36), M. Boschwitz souligne qu'en dépit d'un climat plus serein dans le secteur de l'énergie, la mise en valeur de sources d'énergie nouvelles et renouvelables n'a nullement perdu de son importance. Les Etats-Unis estiment que des politiques nationales solides dans le domaine de l'énergie, prévoyant notamment l'élimination des contrôles des prix et des subventions, ainsi que la prise en compte du secteur privé, peuvent aider à mobiliser les capitaux nécessaires pour investir dans l'énergie, y compris dans des sources d'énergie nouvelles et renouvelables efficaces. C'est dans cet esprit qu'eux-mêmes mettent en oeuvre des programmes nationaux et bilatéraux importants dans ce domaine. Ils continuent de croire que les travaux de la Deuxième Commission sur la question, très importante, des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, peuvent être menés tout aussi efficacement par d'autres instances du système des Nations Unies.

53. Le réchauffement du climat à l'échelle mondiale est un problème préoccupant de par les conséquences qu'il pourrait avoir, et qui exige des mesures. Pour être efficaces, ces mesures devront être multilatérales, car des actions nationales isolées n'auront guère d'effet en la matière. Il faut donc une large coopération internationale sur la question du changement climatique, et l'ONU a un rôle de coordination important à jouer à cet égard.

/...

(M. Boschwitz, Etats-Unis)

54. Le groupe intergouvernemental sur le changement climatique créé par l'OMM et le PNUE peut jouer ce rôle de coordination. Sa tâche prioritaire doit être de fournir une évaluation internationale des processus observés, en ne perdant pas de vue trois objectifs : accroître la compréhension scientifique, mieux déterminer les éventuels impacts régionaux et explorer toutes les possibilités d'action.

55. Les Etats-Unis attribuent aussi un rôle important au secteur privé qui peut aider les gouvernements à mettre au point et utiliser des techniques sûres du point de vue écologique. La Banque mondiale et les autres organisations internationales créancières doivent également être attentives aux effets qu'ont sur l'environnement les stratégies énergétiques qu'elles favorisent dans leurs pays membres. Enfin il faudrait que l'ONU proclame rapidement une année internationale de la protection du climat à l'échelle mondiale.

56. M. Boschwitz fait part de son expérience et de son action au Congrès des Etats-Unis où, en tant que sénateur, il s'efforce de promouvoir une législation sur l'environnement. Il appuie notamment le projet de loi présenté par le Sénateur Stafford, qui prévoit en particulier l'élimination de la quasi-totalité des CFC aux Etats-Unis d'ici à la fin du siècle et une réduction d'environ 35 % des émissions de gaz carbonique d'ici à l'an 2010.

57. La communauté internationale doit aussi coopérer pour lutter contre la déforestation. Planter des arbres, est un bon moyen de le faire, et permettrait en outre de réduire les effets éventuels d'un réchauffement climatique, puisque les arbres absorbent le gaz carbonique.

58. Les Etats-Unis collaborent actuellement avec le Gouvernement guatémaltèque et plusieurs organismes internationaux de développement à un projet visant à planter 52 millions d'arbres au Guatemala. L'American Forestry Association, quant à elle, s'est proposé de planter 100 millions d'arbres d'ici à 1992 dans l'ensemble des Etats-Unis, en particulier dans les zones urbaines. Ce sont là quelques exemples des mesures à prendre. Il convient d'intensifier les travaux de recherche et de commencer à planifier une éventuelle action au cas où le réchauffement mondial deviendrait une réalité. Les Etats-Unis sont prêts à coopérer avec les autres nations à cet égard.

59. M. AYUBI (Afghanistan) juge extrêmement préoccupante la détérioration de la situation de l'alimentation et de l'agriculture. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales étant essentiel pour l'amélioration de la situation économique, le renforcement de la sécurité alimentaire et l'instauration d'une coopération dans ces domaines, il espère que ces questions resteront au premier plan de l'actualité.

60. Considérant que le droit à l'alimentation est un droit fondamental et universel, la délégation afghane condamne fermement l'utilisation de l'alimentation comme moyen de pression politique. Elle fait siennes les conclusions et recommandations de la quatorzième session du Conseil mondial de l'alimentation (CMA) et accueille avec satisfaction l'Initiative de Chypre contre

/...

(M. Ayubi, Afghanistan)

la faim dans le monde. Elle considère que l'établissement d'un système de sécurité alimentaire pour les pays en développement serait une mesure positive. Par ailleurs, il serait bon que les pays donateurs augmentent leurs contributions aux institutions multilatérales qui ont des problèmes financiers, comme le Fonds international de développement agricole (FIDA).

61. Abordant le problème de l'environnement, le représentant de l'Afghanistan dit qu'il est absolument indispensable, pour éviter une nouvelle détérioration de la situation, d'entreprendre dans le cadre d'une coopération internationale un plan visant à un développement rationnel et écologiquement équilibré, à mettre en commun les informations relatives aux techniques et à conserver et évaluer les ressources écologiques. Enfin la délégation afghane appuie les "Perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà" établies par le PNUD.

62. M. ERFAN (Egypte) estime que les rapports de la FAO et du CMA sur la situation alimentaire mondiale sont extrêmement alarmants. Les raisons de cette situation peu brillante, dont les conséquences sont particulièrement graves pour le monde en développement, sont multiples : catastrophes naturelles, iniquité des termes de l'échange, protectionnisme, transfert net des ressources en provenance des pays en développement.

63. Les secours d'urgence et les concerts de charité, quoique appréciables, ne suffisent pas pour régler durablement et globalement le problème de la faim. Et l'application de réformes économiques par les pays en développement, bien qu'indubitablement nécessaire et souvent d'ailleurs déjà entreprise ne laissera guère d'espoir tant que la communauté internationale n'aura pas pris de mesures déterminantes pour modifier un environnement international jusqu'à présent défavorable pour ces pays.

64. Il est notamment impératif de réduire l'encours et le service de la dette des pays en développement et d'inverser le transfert net de ressources, tout en assurant un transfert de technologies par le biais en particulier de l'investissement étranger direct. L'application des programmes d'ajustement structurel, d'autre part, doit être progressive et étayée par des apports financiers suffisants pour permettre de nourrir les plus pauvres.

65. Enfin, il faut éliminer toute forme de protectionnisme, notamment supprimer progressivement les subventions agricoles, et trouver de nouveaux moyens de stabiliser les prix des produits de base.

66 La délégation égyptienne considère que l'Initiative de Chypre contre la faim dans le monde adoptée à la quatorzième session ministérielle du CMA est un pas dans la bonne direction sur le long chemin qui reste à parcourir. L'Egypte, qui sera l'hôte de la quinzième session au cours de laquelle des mesures seront mises au point pour donner suite à cette initiative, prie instamment tous les pays et institutions intergouvernementales et spécialisées d'y contribuer sans réserve. Elle espère aussi que le Groupe consultatif créé à cet effet par le Président du CMA accomplira avec succès le mandat qui lui a été confié.

67. Mgr MARTINO (Observateur du Saint-Siège) dit que le problème de l'environnement transcende les divisions géographiques et politiques et est si complexe qu'il dépasse les moyens d'action individuels des pays et l'emporte sur les considérations nationales particulières. Les solutions dont dépendent le bien-être et même l'existence des générations futures, ne peuvent être décidées qu'en commun, la souveraineté de chaque nation étant alors mise au service du bien général. L'environnement n'appartenant à personne en particulier, personne ne doit s'arroger le droit de l'accaparer pour servir des intérêts égoïstes. Tous les hommes sans exception, individus et nations, sont responsables de l'utilisation qui est faite de cet élément du patrimoine de la planète.

68. L'environnement et l'homme sont indissolublement liés. Mais dans leur interaction constante, la créativité de l'homme ne doit pas détruire l'élan vital de la nature qui lui permet d'être et de se développer. Or, l'humanité d'aujourd'hui et le milieu sont devenus des ennemis qui finiront par se détruire l'un l'autre si l'on n'y remédie. La symbiose fondamentale qui existait entre les deux a été bouleversée par une civilisation avide et fascinée par la technique et c'est pourquoi, sans négliger aucunement les aspects scientifiques et politiques du problème, il importe de souligner que celui-ci a aussi une face morale. L'homme doit savoir qu'il n'a pas un pouvoir absolu sur les choses. Il est soumis non seulement à des lois biologiques, mais aussi à des lois morales, qui ne peuvent être impunément violées. Dépositaire du monde, l'humanité doit oeuvrer avec un profond respect pour ce qu'elle a reçu. Elle doit redécouvrir la bonté de la création et se faire le fidèle et consciencieux régisseur des dons de celle-ci, en étant consciente de l'interdépendance intrinsèque des choses, explorant mais sans détruire, utilisant mais sans gaspiller. Ainsi, les hommes pourront suivre le second impératif moral, celui de la solidarité, partageant les ressources de la terre avec leurs semblables, les préservant pour les générations futures, afin que tous y aient également accès. C'est seulement en donnant la prééminence aux valeurs de l'esprit, qui définissent le sens à donner aux biens terrestres et leur bon usage que l'on évitera que le monde ne se retourne contre l'homme.

69. M. DERISBOURG (Observateur de la Communauté économique européenne) constate qu'il est assez choquant que la sous-alimentation persiste dans certaines régions du monde, alors que d'importants stocks de nourriture sont disponibles dans d'autres. Il n'empêche que ces excédents ont permis d'aider certains pays à faire face aux situations catastrophiques à travers le monde. Cette assistance ne doit pas pour autant être maintenue dans le long terme et il faut s'attaquer aux racines de la malnutrition. La Communauté économique européenne, convaincue qu'il convient de développer la production agricole locale pour subvenir aux besoins alimentaires, tente de participer à ce développement en incitant la production sur place ou en encourageant des opérations triangulaires, avec un pays en développement intermédiaire. La Communauté et ses Etats membres fournissent actuellement 15 à 20 % de l'aide alimentaire totale, surtout pour les céréales, à travers des canaux bilatéraux ou multilatéraux, tel que le Programme alimentaire mondial. Compte tenu du niveau élevé déjà atteint, il paraît maintenant nécessaire de mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité de l'aide alimentaire en tant qu'instrument de développement.

(M. Derisbourg)

70. S'agissant de la relation entre l'alimentation, l'agriculture et l'environnement, la Communauté, parce qu'elle estime, comme le Conseil mondial de l'alimentation, qu'il convient de respecter l'environnement et d'intégrer la dimension de l'environnement dans les stratégies alimentaires nationales met l'accent de plus en plus, dans ses relations contractuelles avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, sur le retour au développement rural, la lutte contre la désertification et la protection de l'environnement, ce dont témoignent l'adoption d'un plan d'action pour la conservation des sols et la lutte contre la désertification en Afrique et celle du Programme d'action pour l'environnement de la Communauté.

71. S'agissant de la sécurité alimentaire et du commerce agricole international, la Communauté économique européenne partage les conclusions du Conseil mondial de l'alimentation sur la nécessité de réformes dans les pays producteurs (CEE comprise) ainsi que sur la conclusion des négociations d'Uruguay. En ce qui concerne les structures de la production, la Communauté a engagé une réforme de la politique agricole commune, pour mieux assurer la maîtrise de la production et des dépenses budgétaires et pour tenir compte des réalités nouvelles, et notamment celles de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal. Elle a notamment introduit des stabilisateurs, destinés à ralentir la croissance de la production et à freiner les prix dans le secteur des céréales et des oléagineux. Elle a également pris une mesure très impopulaire parmi les agriculteurs, le gel des terres, une prime étant versée à ceux qui acceptent de geler au moins 20 % de leurs terres pendant un minimum de cinq années. Ces actions doivent être progressivement appliquées, car il convient de préserver le modèle européen d'agriculture en menant une politique cohérente, permettant de maintenir les revenus agricoles à des niveaux acceptables et d'assurer la survie de l'exploitation familiale. Ces réformes ne porteront leurs pleins effets que si les partenaires grands producteurs agricoles acceptent de s'acquitter de leurs responsabilités au sein du GATT, à savoir adapter l'offre à la demande interne et externe. Dans le cadre des négociations d'Uruguay, la CEE a été la première à présenter son offre en matière de produits tropicaux ayant un intérêt particulier pour les pays en développement, offre qui permet d'envisager l'élimination ou une réduction significative des droits de douane sur les produits tropicaux bruts ou semi-finis. Elle propose également une réduction progressive des taxes fiscales internes ayant un effet sur le commerce et la consommation de café, de thé et de cacao. Un régime préférentiel devrait également être maintenu en faveur des pays les moins avancés, dont une grande partie est liée par des liens contractuels avec la CEE dans le cadre de la Convention de Lomé.

72. Le dossier le plus brûlant reste sans doute celui de la réduction des excédents et des subventions dans le domaine de l'agriculture. La CEE a déposé au GATT des propositions visant une réduction concertée à long terme des niveaux de soutien dans l'agriculture et concernant la consolidation, au sein du GATT, des niveaux de soutien et la réduction progressive par rapport au taux consolidé. Cette opération de réduction à long terme des niveaux de soutien agricole devrait constituer le coeur des négociations agricoles dans le cadre des négociations d'Uruguay et faciliterait la nécessaire amélioration des règles et disciplines du GATT. La Communauté est convaincue que des résultats bénéfiques doivent être

/...

(M. Derisbourg)

atteints dans ces négociations. Cependant, la réduction des subventions ne donnera pas immédiatement et automatiquement des avantages à tous les pays en développement, car tous n'ont pas une vocation à l'exportation et certains resteront importateurs nets de produits alimentaires, pendant un certain temps. C'est pourquoi elle préconise la possibilité d'une prise en compte des besoins spéciaux des pays en développement.

73. Evoquant l'intervention du représentant de l'Australie à la Deuxième Commission (voir A/C.2/43/SR.23), M. Derisbourg rappelle qu'en comparant les données statistiques des années 70 et 86, il conviendrait de faire remarquer que la Communauté est passée pendant cette période de six Etats membres à 12 Etats membres, avec une capacité de production pratiquement doublée. Si la Communauté à 12 est devenue en 1986 le deuxième producteur agricole mondial, il ne faut pas oublier qu'elle est également devenue le premier importateur mondial de produits agricoles. Si elle est également devenue exportatrice nette de viande bovine, elle importe aussi 400 000 tonnes de viande de qualité, plus chère que celle qu'elle exporte et n'invoque pas, à la différence de nombreux pays importateurs, les risques de fièvre aphteuse pour protéger son marché contre les importations de certaines régions. Les chiffres invoqués par le représentant de l'Argentine sont erronés. La part de la Communauté sur le marché mondial en 1986 n'était pas de 45 % mais de 30 % et il s'agissait là d'une année exceptionnelle en raison d'exportations très fortes vers l'Amérique latine, pour permettre à certains gouvernements de lutter contre l'inflation. Pour la campagne 87-88, qui est beaucoup plus représentative des courants normaux, la part de la Communauté est de 23 % et celle de l'Argentine de 9 %. S'agissant du blé, les chiffres avancés pour 1986 sont également erronés. La part de la Communauté sur le marché mondial est de l'ordre de 16 à 17 % et il convient de rappeler qu'elle est le plus grand, voire même le seul, importateur de céréales secondaires et de produits de substitution pour l'alimentation du bétail. En outre, dans les tonnages d'exportation de blé figure l'aide alimentaire de la CEE, si précieuse pour de nombreuses régions défavorisées du globe.

74. M. FAIVET (Observateur de la Suisse) se félicite de ce qu'un an seulement après la présentation du Rapport Bruntland et de l'Etude des perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà, la Deuxième Commission voue sa pleine attention aux problèmes relatifs à un développement durable et écologiquement rationnel, à la sauvegarde du climat et aux résidus toxiques et dangereux. Il salue l'initiative de la Suède tendant à accueillir, en 1992, une conférence sur le développement durable et écologiquement rationnel. Cette conférence se doit d'être bien préparée et il convient, d'ores et déjà, de définir le cadre substantiel et procédural qui guidera les travaux du système des Nations Unies et des pays dans cette perspective.

75. Pour avoir une chance de succès, toute stratégie de développement durable doit viser à la sauvegarde des équilibres écologiques de la terre et en particulier du climat. L'effet de serre, dont les causes sont bien connues, risque de modifier le climat d'une manière qui pourrait bouleverser irréversiblement la vie de la planète. A cet égard, la Suisse soutient l'initiative de Malte, tendant à mettre la sauvegarde du climat au nombre des priorités du débat environnemental de la communauté internationale.

/...

(M. Faivet)

76. Les exportations de déchets dangereux vers le tiers monde, dont le procès n'est plus à faire, trahissent un malaise réel qui n'épargne pratiquement aucun pays industrialisé. En effet, des pays, producteurs de la majorité des résidus, y compris des déchets dangereux, ne sont actuellement pas en mesure de les gérer. Cette évolution concerne également les pays en développement, qui ne sont pas non plus en mesure de gérer rationnellement les déchets dangereux provenant de leurs industries naissantes. Il est impossible de rester indifférent à un tel problème, dont l'enjeu économique est évalué à des centaines de milliards de dollars et il y a tout lieu de se féliciter des efforts entrepris par le PNUÉ en réponse à la résolution 42/183 de l'Assemblée générale, aux fins de l'élaboration d'une convention mondiale sur le contrôle des mouvements transfrontière de déchets dangereux. Les travaux du PNUÉ ont mis en exergue les quatre impératifs essentiels d'une solution, à savoir l'élaboration de nouvelles politiques de rationalisation de la production, avec un effort de minimalisation et de réutilisation des déchets dangereux, la nécessité d'une gestion de déchets dangereux aussi proche que possible de leur zone de production, la mise en place d'un contrôle très strict des exportations de déchets et l'institution d'un mécanisme d'assistance technique par le biais d'un secrétariat de la future convention. Il est prévu de tenir à Bâle, en 1989, une conférence diplomatique en vue d'adopter la convention mondiale. La Deuxième Commission devrait recommander d'encourager une participation aussi large que possible à la conférence diplomatique, au besoin par la mise à disposition de moyens nécessaires en faveur du PNUÉ. L'Assemblée générale pourrait également demander aux signataires de la convention et, à titre intérimaire, au secrétariat de la convention de se mettre à l'oeuvre immédiatement, afin d'éviter tout retard dans la mise en place des mécanismes d'assistance aux pays en développement. Dans cette perspective, il pourrait aussi être utile que la résolution que la Deuxième Commission adoptera à ce sujet se réfère explicitement à la nécessité de contributions immédiates des parties contractantes pour faciliter le lancement de ce mécanisme d'assistance.

77. M. BEN MOUSSA (Maroc) souscrit aux remarques de l'observateur du Saint-Siège, dont le discours éclairant concerne toutes les consciences et a été vivement intéressé par l'intervention de l'observateur de la Communauté économique européenne, qui a évoqué des questions de fond au premier plan des préoccupations.

78. Chaque représentant à la Deuxième Commission évoque une vérité qu'il croit unique, alors qu'en fait, tous les membres de la Commission convergent vers le même objectif, en dépit de divergences culturelles, géographiques et dues au niveau de développement. Ils sont tenus par des instructions émanant de leurs gouvernements, elles-mêmes fonction d'échéances électorales, déterminées à leur tour par l'opinion publique, laquelle subit les pressions des médias qui finissent par jouer un rôle déterminé par leur propre logique. Les citoyens se conforment à ce que le matraquage médiatique leur apprend à désirer, au point de ne plus comprendre ce que serait l'exercice authentique de leur liberté. Les médias diffusent une image honteuse du monde et en particulier du monde en développement. Ils devraient faire preuve de davantage de déontologie et mettre l'accent sur l'identité de l'homme, force vive qui n'est pas éphémère et qui a besoin d'être en paix aussi bien avec elle-même qu'avec les siècles passés. A cet égard, l'intervenant se demande s'il

/...

(M. Ben Moussa, Maroc)

n'est pas logique de considérer que la pauvreté est la pire expression de la pollution, s'il n'est pas infâmant que la conscience humaine accepte sans réagir qu'un milliard d'êtres humains souffrent de malnutrition et qu'on laisse les pays en développement détruire leurs forêts tropicales à la seule fin d'assurer le service de la dette et s'il est tolérable que les pays nantis cherchent honteusement à se débarrasser de déchets toxiques et radioactifs dans les pays en développement et que l'on constate sans réagir les fluctuations climatiques provoquées par l'action de l'homme. Chaque nouvelle épreuve enseigne que les modes existants de consommation effrénée ne peuvent être universalisés, sous peine de tensions extrêmement graves dans l'équation fondamentale ressources, population, environnement et développement. L'histoire jugera les gouvernements non pas sur leurs performances statistiques mais plutôt sur le soin que chacun aura apporté au scrupuleux respect des limites spirituelles de l'homme et des limites physiques de la planète. Ce qui est en jeu, c'est la symbiose entre l'homme et son environnement. En fait, la planète est empruntée à nos enfants et non héritée de nos ancêtres, qui nous ont légué le sens de la rigueur et le refus du gaspillage dans lequel ils voyaient la pire immoralité. Or, notre siècle de paradoxes et d'aberrations, qui a connu deux guerres mondiales, diverses formes de fascisme et la course aux armements est caractérisé par un gaspillage effréné. La planète est hospitalière mais l'homme, conquérant de la nature, est aussi un prédateur égoïste qui invente des instruments destructeurs. Il est grand temps d'entreprendre une révolution mondiale et de revoir la conception étriquée des liens réciproques et de la souveraineté, de façon à considérer fermement qu'il existe une relation fondamentale entre l'activité microcosmique et l'équilibre macrocosmique. Il convient de rappeler aux représentants à la Deuxième Commission qu'ils regardent tous dans la même direction, recherchent les mêmes objectifs et que ce n'est qu'en apparence qu'ils sont désunis.

ORGANISATION DES TRAVAUX

79. Le PRESIDENT considère, en l'absence d'objections, que la Deuxième Commission décide d'avancer la date limite du dépôt des projets de propositions relatives au point 148 du 15 novembre au vendredi 4 novembre.

80. Il en est ainsi décidé.

81. M. BEN MOUSSA (Maroc) demande à la Commission de bien vouloir repousser au lundi 7 novembre la date limite du dépôt des projets de propositions relatives à la question de la lutte contre l'infestation acridienne en Afrique, pour qu'il puisse tirer parti des enseignements d'une conférence consacrée à cette question.

82. Le PRESIDENT considère qu'en l'absence d'objections la Commission fait droit à la demande du représentant du Maroc.

83. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h 25.